

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six avril à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND, Guillaume VELT.

Membres absents excusés : Néant

Date de la convocation : 30 mars 2021

Secrétaire de séance : Éric LYOBARD

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2021*
- *Vote des comptes administratifs 2020, des comptes de gestion 2020*
- *Affectation des résultats*
- *Vote des budgets 2021*
- *Vote des taux d'imposition*
- *Subventions 2021*
- *Échange – vente route du Casage*
- *Suppression poste de rédacteur principal 2^{ème} classe*
- *Déploiement de la fibre optique – convention cadre avec la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 15H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2021

Georges Roméo informe que :

- suite à une erreur de manipulation de la Trésorerie de Buis les Baronnies, le Payfip, pour le paiement des factures par internet, n'a pas été mis en place ; il le sera pour la prochaine facturation du service de l'eau.
- Il a été effectué un recensement des personnes intéressées pour l'achat de bois dans le cadre d'un nouveau programme d'affouage.
- Les travaux de voirie seront réalisés fin avril, début mai.
- Concernant les chiens errants, rien n'a été fait jusqu'à présent.
- L'étude DECI et l'enfouissement des lignes téléphoniques sont en cours.
- Il y a eu peu de demandes pour le déneigement des voies privées.

Éric Barthélémy signale une erreur sur le montant de l'emprunt de la communauté de communes pour le déploiement de la fibre : 5.5 millions d'Euros.

Approuvé à l'unanimité

Avant la présentation des documents budgétaires, Georges Roméo précise qu'il y a une différence entre actif et trésorerie.

Compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats budget principal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable 2020.

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'année 2020 :	18 507.07 €
Résultat reporté de l'année 2019 :	- 57 196.14 €
Résultat cumulé à reporter en l'an 2021 :	- 38 689.07 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €
Restes à réaliser dépenses :	11 700.00 €
Résultat tenant compte des restes à réaliser :	- 50 389.07 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'année 2020 :	21 250.10 €
Résultat reporté de l'année 2019 :	0.00 €
Résultat cumulé fin 2020 :	21 250.10 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **d'approuver** le compte de gestion du comptable public en concordance avec le compte administratif du Maire,
- **d'approuver** le compte administratif du Maire,
- **d'affecter** les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante : à concurrence de 21 250.10 € au 1068.

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Le compte administratif est voté avec 6 voix « POUR » (Monsieur le Maire ne vote pas)

Compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats budget « eau et assainissement »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable 2020.

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'année 2020 :	272.11 €
Résultat reporté de l'année 2019 :	48 017.67 €
Résultat cumulé à reporter en l'an 2021 :	48 289.78 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €
Restes à réaliser dépenses :	0.00 €
Résultat tenant compte des restes à réaliser :	48 289.78 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'année 2020 :	- 1 236.20 €
Résultat reporté de l'année 2019 :	1 258.55 €
Résultat cumulé fin 2020 :	22.35 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **d'approuver** le compte de gestion du comptable public en concordance avec le compte administratif du Maire,
- **d'approuver** le compte administratif du Maire,

- **d'affecter** les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante : à concurrence de 22.35 € en recettes de fonctionnement, au compte R_002.

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Le compte administratif est voté avec 6 voix « POUR » (Monsieur le Maire ne vote pas)

Budget principal 2021

Le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget communal de l'exercice 2021 :

• Dépenses de fonctionnement :	119 200.00 €
• Dépenses d'investissement :	157 383.72 €
TOTAL DEPENSES	276 583.72 €
• Recettes de fonctionnement :	119 200.00 €
• Recettes d'investissement :	157 383.72 €
TOTAL RECETTES	276 583.72 €

Voté à l'unanimité

Budget « eau et assainissement » 2021

Le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget « eau et assainissement » de l'exercice 2021 :

• Dépenses de fonctionnement :	36 320.22 €
• Dépenses d'investissement :	69 254.58 €
TOTAL DEPENSES	105 574.80 €
• Recettes de fonctionnement :	36 320.22 €
• Recettes d'investissement :	69 254.58 €
TOTAL RECETTES	105 574.80 €

Voté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition

Georges Roméo propose de ne pas augmenter les taux d'imposition car compte tenu de la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation, la commune recevra une recette supplémentaire de 3 000 €. Il précise que le département et la communauté de communes peuvent augmenter leur taux ; ce qui génèrera une hausse des taxes locales pour le contribuable.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

Voté à l'unanimité

Subventions 2021

Georges Roméo informe qu'il a été prévu 1 200 € au budget pour l'attribution des subventions.

Il donne la liste des demandes reçues : EMALA, Eygalayes en fête, Syndicat du Tilleul officinal des Baronnie, Cinéma Le Reg'Art – Buis les Baronnie, l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Séderon, Le Relais des Restaurants du Cœur de la Drôme, Ecoloc à Barret sur Méouge, Espace de Vie Social et Culturel de la Méouge à Lachau.

Éric Lyobard est favorable à verser une subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers car il estime que les pompiers sont particulièrement exposés pendant la crise sanitaire : Covid.

Georges Roméo indique que l'association EMALA sollicite 10 € par enfant qui fréquentent l'école de Séderon, soit 20 € en 2021.

Le conseil municipal décide d'attribuer :

- 600 €uros à l'association « Eygalayes en fête ».
- 50 €uros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Séderon.
- 20 €uros à l'association « EMALA ».

Voté à l'unanimité

Échange – vente pour régularisation route du Casage

Georges Roméo rappelle que le tableau de voirie avait révélé que l'emprise de la route du Casage n'était pas conforme au cadastre. Il rappelle également qu'en mars 2020, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'échange des parcelles concernées et la prise en charge des frais par la commune. Cette délibération nécessite un complément, car en plus des échanges, il doit y avoir deux cessions gratuites de parcelles à la commune par la SCI du Casage et par l'EARL de la ferme du Casage.

Les conseillers municipaux sont favorables pour la régularisation du tracé ; la discussion s'engage sur la prise en charge des frais d'acte.

Éric Lyobard est favorable au respect du choix du précédent conseil municipal qui avait acté que les frais incombent à la commune. Éric Barthélemy partage ce point de vue.

Les conseillers municipaux autorisent l'échange et les cessions, ainsi que la prise en charge des frais d'acte par la commune.

Voté à l'unanimité

Suppression du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Georges Roméo rappelle que Géraldine Barrère, secrétaire de mairie, a été nommée rédacteur principal 1^{ère} classe par avancement de grade et qu'il y a donc lieu de supprimer le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe après l'avis favorable rendu par le Comité Technique.

Voté à l'unanimité

ADN : convention cadre CCBDP - Commune

Georges Roméo rappelle que c'est la communauté de communes qui a la compétence en matière de déploiement de la fibre ; elle en assume les charges financières. Elle propose aux communes de signer une convention qui définit les missions de chacun.

Éric Lyobard se demande s'il y a un coût pour la commune concernant l'élagage et les servitudes pour le passage des lignes en aérien. Il rappelle que l'une des premières missions de la commune a été le recensement des prises à venir, avec anticipation sur les futures constructions.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention cadre avec la communauté de communes.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

▪ Georges Roméo informe qu'il a de nouveau été sollicité concernant les nuisances subies par les riverains des toilettes sèches. Le devis de l'entreprise Sanisphère pour le déplacement vers l'aire de pique-nique s'élève à 1 500 €, auquel il faut rajouter le coût de la construction de la dalle et l'extension du réseau d'eau, nécessaire pour le nettoyage.

Éric Barthélemy pense que s'il y a des nuisances, il faut fermer ces toilettes publiques.

Éric Lyobard propose d'installer des toilettes humides sur l'aire de pique-nique.

Annie Pascal pense que l'emplacement actuel est mal choisi ; ce n'est pas esthétique.

▪ Georges Roméo remercie la personne qui a donné les poubelles extérieures ; il faut déterminer les emplacements.

▪ Georges Roméo remercie Frédéric Pascal qui a passé le nettoyeur haute pression sur le mur devant l'église et sur le parvis.

▪ Georges Roméo informe que la cérémonie commémorative du massacre des maquisards d'Izon la Bruisse aura lieu en comité restreint. Il est invité par l'association « Mémoire de la résistance » à faire un discours. Les conseillers municipaux d'Eygalayes qui le souhaitent peuvent y participer.

La cérémonie sera retransmise intégralement sur « Youtube » ; les informations sur cette retransmission seront données ultérieurement.

- Annie Pascal indique que la signalisation dans le village doit être revue pour des raisons de sécurité. Il y a souvent des véhicules qui arrivent de la route d'Izon et qui s'engagent dans le chemin du Riançon en traversant la Grand'Rue à vive allure. Éric Lyobard demande si c'est accidentogène. Annie Pascal indique que c'est préventif. Elle souhaite qu'un panneau mentionnant la direction de Séderon soit installé au carrefour de la rue de l'église et de la Grand'Rue pour les véhicules qui arrivent de la route du Col Saint Jean afin d'éviter que les camping-cars ou caravanes ne s'engagent dans la rue trop étroite pour ce type de véhicule. Georges Roméo répond qu'il l'a demandé aux services des routes du Département et qu'il va renouveler sa demande ; un rendez-vous a été convenu le mercredi 14 avril prochain.

- Annie Pascal souhaiterait également qu'il y ait une signalisation pour la priorité à droite au carrefour de la route d'Izon et de la Grand'Rue. Éric Lyobard indique que la priorité à droite est la règle, sinon c'est un panneau « céder le passage » ou un « stop »

- Éric Lyobard indique qu'il y a eu un vol de lapins sur la commune qui fait suite à un vol de poules sur une commune voisine et qu'il ne faut pas hésiter à signaler tout individu suspect.

- Éric Lyobard demande si tout le monde a bien reçu les informations concernant le déneigement, surtout les personnes qui n'ont pas de mail.

- Éric Barthélemy informe qu'il y a une réflexion qui a été engagée avec les élus de la vallée, délégués au Parc des Baronnies, concernant la fréquentation des gorges de la Méouge. Un courrier doit être adressé aux maires pour signature. Il a été dénombré jusqu'à 350 véhicules en stationnement l'été dernier. La création de parkings avec la mise en place d'une navette est à l'étude.

Fin du conseil municipal : 17h40

Interventions du public :

- ❖ François Dechargé remercie le conseil municipal pour le soutien financier de la commune envers l'association « Eygalayes en fête ». Il rappelle que l'association organise la fête du village mais également des sorties, des concerts, des spectacles de théâtre. Le principal souci de l'association est le manque de bénévoles le jour de la fête, de 14h à 23h avec un pic de fréquentation de la buvette entre 19h et 21h. Il souhaite lancer un appel aux habitants d'Eygalayes pour se rendre disponible ce jour-là ; il souhaite utiliser les moyens de communication de la mairie : adresse mail, petit journal.

Le secrétaire,
Éric Lyobard